



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

Avis public d'entrée en vigueur du règlement Z2019-8

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 7 décembre 2023, la Municipalité de Napierville a adopté le règlement Z2019-8, intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements ».

Le règlement **Z2019-8** a pour objet de modifier les dispositions relatives aux arbres, les haies, les bâtiments accessoires et les projets intégrés entre autres.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Règlement approuvé par les personnes habiles à voter le 4 décembre 2023;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 13 décembre 2023. Le certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 14 décembre 2023. Le *Règlement numéro Z2019-8* est donc en vigueur depuis le 14 décembre 2023.

Tout intéressé peut prendre connaissance desdits règlements aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 25 JANVIER 2024

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE